Image not found or type unknown

Comment se faire payer par ses clients ?

Par **Tranber10**, le **19/06/2012** à **21:11**

Bonjour,

Se faire payer par ses clients est vital pour toute entreprise. Les impayés clients sont la première cause de défaillance d'entreprises en France (15000 par an à cause d'impayés).

Les conséquences des retards de paiement sont également très importantes sur la trésorerie de la plupart des entreprises.

Or, si ce sont les PME /PMI qui sont les plus exposées face à ce risque mortel, ce sont elles qui sont le moins armées pour y faire face.
En effet, on ne trouve guère de spécialistes de la gestion du poste clients (les credit manager) dans les entreprises de moins de 250 personnes…

Fort de ce constat, http://www.etrepaye.fr a été créé pour apporter aux entreprises des méthodes et des outils directement opérationnels pour qu'elles pilotent elles-mêmes leur poste clients de manière efficace.

http://www.etrepaye.fr met à disposition des entreprises de nombreux tutoriels et plus de 110 outils à télécharger qui leur permettent :

• d'évaluer la solvabilité de ses clients en fonction de plusieurs critères complémentaires (financiers, comportementaux, juridiques...etc),
• de sécuriser ses affaires et ses créances pour éviter tout risque d'impayé (modèles de contrats, délégation de paiement, cession de créances, garanties bancaires...etc),
• de recouvrer ses factures en appliquant un processus de recouvrement, une méthode adaptée et des courriers de relance efficaces,
• de choisir la bonne stratégie pour recouvrer de manière judiciaire ses impayés éventuels,
• de mesurer sa performance en credit management (gestion du poste clients) avec des indicateurs et des reporting adaptés (% de retards de paiement, % d'impayés, DSO),
• d'optimiser et de suivre son Besoin en Fonds de Roulement.

Plus de 500 entreprises, de nombreux Credit Managers et responsables de services de recouvrement font confiance à Etrepaye.fr pour les aider dans la gestion et l'optimisation de leur poste clients.

A très bientôt sur http://www.etrepaye.fr
Bertrand Mazuir

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés